

Comment verser votre taxe d'apprentissage au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique ?

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie B (formations de niveaux I et II) par la règle de cumul.

1. Choisissez un organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) agréé. Vous pouvez utiliser les services de :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), si votre entreprise a un établissement ou son siège en Ile-de-France. La CCIP a reçu délégation de collecte de la CRCI Paris-Ile-de-France ;
- tout organisme collecteur de taxe d'apprentissage de votre choix, par exemple : AFDA, SYNTEC, FNAM, AGEFA-PME, LEEM...

2. Affectez votre taxe d'apprentissage au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

En donnant précisément vos instructions d'affectation, indiquez dans la rubrique « reversements » au dos du formulaire officiel de votre organisme collecteur :

- Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, 2 bis rue du Conservatoire
75009 Paris
- le montant
- la catégorie d'habilitation « B » ou « A+B (par la règle du cumul) ».

3. Informez-nous de votre versement

Afin de nous permettre de vous remercier, d'ajuster notre budget prévisionnel et de vous inviter lors de spectacles financés en tout ou partie grâce à votre versement, veuillez à nous renvoyer l'annonce de versement ci-jointe.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Nadine Guarise
Secrétaire général
2 bis, rue du Conservatoire 75009 Paris
Tél. : 01.42.46.12.91
Fax : 01.48.00.94.02
Courrier électronique : nadine.guarise@cnsad.fr

Taxe d'apprentissage 2009 : annonce de versement

Vous avez décidé de verser votre taxe d'apprentissage 2009 au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique et nous vous en remercions.

Le présent document est à adresser à Nadine Guarise, secrétaire général, par fax (01.48.00.94.02), par courrier électronique (nadine.guarise@cnsad.fr) ou par courrier (2 bis, rue du Conservatoire 75009 Paris).

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personnes à remercier et informer du suivi du dossier* :

Nom/prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse électronique :

Décisionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Organisme collecteur de taxe d'apprentissage :

Nom :

Ville :

Montant versé à l'organisme collecteur :

Date et signature :

** Nous ne recevons les versements des organismes collecteurs que fin juin. Les listes d'accompagnement ne précisent pas qui nous devons remercier au sein de l'entreprise.*